

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ONCFS DU 23 JUIN 2010

Quelques brèves de ce CTP sur les 10 points à l'ordre du jour, les 12 points complémentaires demandés par le SNE-FSU et les 6 points demandés par les autres OS. Vous retrouverez plus en détail ces points dans le bulletin* *Synergie Environnement* de juillet 2010.

Perspectives budgétaires de

l'Oncfs : Intervention de Jean Pierre Poly, Directeur Général et président du CTP. Bien que le budget triennal (2011 à 2013) se construise dans un contexte extrêmement tendu pour le gouvernement, la position de l'ONCFS est relativement privilégiée, même si nous n'échappons pas à la réduction des dépenses publiques. Les règles de réduction d'effectifs ne devraient pas s'appliquer à l'ONCFS.

Indemnité des taux de déplacements: En 2011 l'administration nous informe que le budget prévu est identique à celui de 2010.

L'ONCFS demandera à l'Etat de porter sa dotation à 39 millions d'Euros. L'augmentation de cette dotation se justifie en partie par l'augmentation des pensions, l'augmentation des charges de personnel (*primes des fonctionnaires, mise en application du futur statut de contractuels*), la baisse des produits financiers ainsi que de la redevance cynégétique. Le budget qui va être présenté au Conseil d'Administration ne tient pas compte de la restriction de 10 % sur le fonctionnement. **Les représentants SNE-FSU ont toutefois exprimé leur crainte face à cet optimisme du DG, le discours entendu dans les régions n'étant pas tout à fait le même ! Certaines d'entre elles ont déjà perdu plus de 10% de leur budget depuis 3 ans...**

La RGPP : dans le cadre du rapprochement ONCFS/ONEMA/DDT, les avancées restent frileuses. Le ministère n'est pas très dynamique sur ce sujet, et l'ONEMA est à la fois dans une trajectoire de rapprochement avec les Agences de l'Eau et avec nous. En parallèle de cette approche, il y a la création de l'Agence de la Nature. L'entrée de l'ONCFS

dans cette agence paraît naturelle. **Hormis l'UNSA, les organisations syndicales et l'administration ont rejoint les positions du SNE FSU pour déclarer que, quelle que soit la voie prise, il ne faut pas séparer les missions de police des autres missions de l'établissement** : l'ONCFS ne pouvant être reconnu que dans son intégralité. Dans le cadre du commissionnement des agents ONCFS à la police de l'eau, **le SNE FSU rappelle que s'il y a un élargissement des missions des agents, les moyens de fonctionnement doivent être augmentés afin de répondre à ces nouvelles attentes de notre tutelle. L'harmonisation des commissionnements entre les agents de l'ONEMA et de l'ONCFS est prévue fin 2011 dans le cadre d'une ordonnance ministérielle.**

Projet de charte informatique : La Direction des Systèmes d'Information a présenté, pour validation, tout d'abord un réajustement de l'organigramme de cette direction, cela n'impacte ni les emplois ni les catégories d'emploi prévus à sa création. Ensuite une charte du bon usage de l'outil informatique, qui liera chaque agent utilisateur de l'outil informatique à l'établissement et qui aura pour vocation par exemple à réglementer l'utilisation de logiciels, l'accès au réseau, a été soumise au vote. **Les représentants des personnels ont exprimé leurs avis parfois divergeants sur l'utilisation des logiciels et des réseaux. Le contrat sera signé par les deux parties (agents et établissement Oncfs).**

Contrôle des installations de chasse au gibier d'eau : le directeur de

la police a présenté une note sur les méthodes de contrôle des huttes et gabions... rappelant le contexte juridique, les compétences des agents, les contextes opérationnels, et proposant deux méthodes d'interventions qui ont fait leurs preuves.

Cette note a été votée à l'unanimité par le CTP.

Le SNE-FSU a cependant rappelé qu'il ne s'agit que d'exemples de méthodes, et en fonction de chaque situation, les méthodes peuvent varier pour s'adapter au contexte du moment. L'administration s'accorde pour dire que ces deux méthodes ne sont pas exhaustives.

Contrôle des véhicules à moteurs & Politique nautique :

Ces notes ont été votées à l'unanimité par le CTP, après être passées devant le CHS pour les avis techniques et de sécurité.

Pilotage stratégique des opérateurs de l'Etat :

cette circulaire du ministre du budget fait mention d'une diminution de 1,5% par an des emplois des opérateurs. En réponse à **la demande du SNE-FSU sur la déclinaison de cette circulaire au niveau de l'Oncfs**, JP Poly demandera des instructions à la tutelle, pour la trame du prochain contrat d'objectifs, tout en se voulant rassurant pour l'avenir des emplois dans notre établissement. **Sur ce point, comme plus haut, le discours dans les régions auprès des personnels fait état de la diminution des effectifs dans les services, alors qui croire dans ce pingpong des annonces entre une direction générale optimiste et ses services régionaux pessimistes !**

Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable :

cette circulaire doit être déclinée au niveau de chaque service et EP. A notre demande, le DG a répondu que l'Oncfs s'emploiera à la mettre en application le mieux possible, en y associant les personnels.

Dialogue social : à la demande du SNE-FSU, le dialogue social mis en place dans chaque région, avec une à deux réunions annuelles entre les DR et les organisations syndicales, va être étendu à toutes les directions de l'établissement (DER ; DAT ; DF ;

DSI ; St Benoist et le Bouchet...). **Pour nous, ce dialogue déjà bien engagé auprès des DR doit s'étendre à tous les personnels de l'établissement. C'est dans cette perspective que nous demandons l'application à toutes les directions.**

Groupe de travail « Equipement » :

nous avons ouvert le débat sur ce groupe de travail, suite à un constat fait par nombre d'entre vous. Entre ce que les représentants des personnels préconisaient et ce qui était retenu sur le catalogue « équipement » il y avait sans cesse un décalage de choix ou de qualité. **A notre demande, les représentants des personnels devront être associés au suivi des marchés publics, avec possibilité de refuser tel ou tel matériel qui ne correspondrait pas aux exigences nécessaires à la bonne réalisation des missions. Les tests pratiqués par l'Oncfs sur certains matériels, avant d'être mis au catalogue, devront être soumis aux avis des représentants des personnels.**

Habillement : Le nouveau marché public pour le renouvellement des vêtements fabriqués par CSV (faillite) est en cours ; la réponse des fabricants est attendue pour fin juillet, pour aboutir à une livraison en fin d'année (selon Oncfs) **plus près du 1^{er} trimestre 2011 selon nous !** Les représentants du personnel seront conviés pour les choix. La proposition de tenue des inspecteurs du permis de chasser est actuellement à l'étude auprès du Directeur général pour être ensuite soumise aux organisations syndicales.

Formation : Actuellement, les formations sont dispensées par des intervenants externes ou des personnels internes. Suite à des remontées des personnels et plus particulièrement des primo stagiaires du corps de l'environnement s'étant plaints du contenu de la formation ou de la qualité des intervenants qui ne possédaient pas leur sujet, **nous avons proposé que tout ce qui est du domaine de la formation faite aux personnels en interne ou en externe, doit être validé par un comité chargé de vérifier le contenu des formations, mais aussi de la qualité de pédagogie de celles et ceux qui sont amenés à dispenser ces formations.** Le DG a convenu qu'il était nécessaire que ces

formations soient validées avant que d'être présentées.

Pour les formateurs internes, nous avons proposé qu'il y ait un contrat signé entre l'Oncfs et le formateur (quel que soit le domaine de formation) l'un et l'autre s'engageant, après que le formateur ait reçu une formation, à dispenser pour le compte de l'établissement cette formation durant une durée minimum entre 3 et 5 ans (à définir) renouvelable tant qu'il n'y a pas une demande d'arrêt de cette activité ; tout en prévoyant à l'avance le remplacement d'un formateur qui souhaiterait arrêter.

Chèque Emploi Service Universel (CESU) :

Le dispositif ouvert en premier lieu pour les gardes d'enfants de moins de 6 ans a été élargi aux prestations pour personnes en situation d'handicapé ou dans une situation médicale exceptionnelle. Le coût des prestations attendu étant inférieur à l'estimation réalisée par l'établissement, il n'est pas exclu d'élargir les prestations.

Prime de restructuration :

La réponse négative, apportée par l'ONCFS après consultation du ministère, pour l'obtention de cette prime au personnel de l'ONCFS ne convient pas au SNE-FSU, qui relancera ce sujet avec l'intersyndicale en cours.

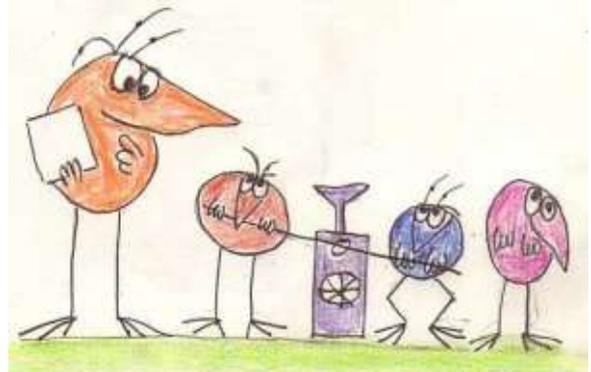


Bonification d'ancienneté des Corps de l'Environnement :

L'instruction sur l'attribution des bonifications 2008 est arrivée. Ces bonifications peuvent aller de 1 à 3 mois. **Nous avons demandé communication de la répartition de ces bonifications.** Les DR devront communiquer

ses propositions à la DRH pour fin juillet après consultations des OS.

Entretien d'évaluation : Les entretiens 2009 sont lancés sur la même base que ceux de 2008, avec pour délai de retour à la DRH fin septembre.



Réserves de l'Oncfs : nous avons interpellé par courrier le DG à propos des différents contrats précaires d'un bon nombre de personnels travaillant dans les réserves gérées par l'Oncfs. Un groupe de travail présidé par le DAT, devra se pencher cet automne, sur toutes ces situations précaires et sur le suivi de la gestion de ces réserves.

Commissionnement police de l'eau : des formations inter régionales sont mises en place pour que tous les agents puissent être formés d'ici 4 ans, 160 agents pour 2010.

Indemnité hébergement précaire : seul les personnels non titulaires peuvent continuer à la percevoir. **Nous avons rappelé que dans le cadre des négociations corps environnement, nous souhaitons qu'une partie des primes soient intégrées dans le traitement de base...**

*** Adhérez au SNE-FSU : pourquoi est-ce important !**

- **Pour défendre notre outil de travail** et représenter les intérêts individuels et collectifs des salariés auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec **des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;**
- **Parce que l'action syndicale s'appuie sur les moyens humains** mais aussi **financiers** qui garantissent **indépendance, liberté d'opinion et de choix.** Les adhérents bénéficient ainsi d'une plus large information sur l'action syndicale, et les résultats obtenus.